

Paroisse de Courtion

Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 24 avril 2024

L'assemblée annuelle ordinaire de ce mercredi 24 avril 2024 est ouverte à 20h00 par Frédérique Michel, Présidente du Conseil de paroisse, qui souhaite la cordiale bienvenue à M. le Curé-moderateur Jacques Rime et aux 12 paroissiennes et paroissiens présents.

Modes de convocation

L'assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics de la commune et de la paroisse, par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 19 mars 2024 et sur la Feuille dominicale de la semaine du 6 avril 2024.

Aucune objection ni réclamation n'étant formulées quant au mode de convocation, l'assemblée peut se dérouler valablement.

Excusés

- Nicole Joye et Jean-Paul Esseiva

12 paroissiennes et paroissiens sont présents, y compris les membres du Conseil de paroisse.

Scrutateur

Anne-Lise Esseiva accepte d'officier comme scrutatrice.

Ordre du jour

1. Salutations et prière
2. Procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 2023
3. Comptes 2023
 - présentation, rapport de la commission financière
 - approbation
4. Budget 2024
 - présentation, rapport de la commission financière
 - approbation
5. Délégation de compétence pour des dépenses de peu d'importance
6. Contrat de servitude relatif au déplacement de la fontaine
7. Rapport du Relais pastoral et mot de M. le Curé-moderateur
8. Divers

Point 1 : Salutations et prière

L'assemblée de paroisse débute la rencontre par une prière inspirée du temps de Pâques, sous l'égide de notre Curé-moderateur Jacques Rime.

Point 2 : Procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 2023

Le procès-verbal n'est pas lu puisqu'il a pu être consulté sur le site internet de l'UP. Aucune remarque ni modification ne sont demandées concernant le PV. La Présidente soumet le procès-verbal au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 2023 est accepté à l'unanimité.

Point 3 : Comptes 2023 – présentation, rapport de la commission financière et approbation

Les comptes 2023 sont présentés par Gabriel Progin, caissier de la paroisse. Voici pour l'essentiel les explications et précisions données :

Au niveau du compte de fonctionnement, il relève les points suivants :

- a) Dédommagements et convivialités : CHF 7'112.15 : il s'agit en grande partie des cadeaux faits aux conseillers paroissiaux sortants ainsi qu'au secrétaire sortant.
- b) Contribution à la Caisse des Ministères : CHF 55'589.30 : ce montant se compose d'un solde de CHF 909.60 pour notre contribution pour 2022 et la contribution 2023 de CHF 54'679.70. Des coûts supplémentaires ont été facturés aux paroisses.
- c) Frais de chauffage et électricité : des coûts supplémentaires de CHF 1'363.25 par rapport au budget. Nous avons sous-évalué l'augmentation des coûts de l'électricité.
- d) Remboursement assurance ECAB : remplacement d'une descente de chenaux sur le toit de l'église pour un coût total de CHF 884.75, la franchise de CHF 200.- étant à la charge de la paroisse.
- e) Impôts : les revenus nets d'impôts encaissés en 2023 se chiffrent à CHF 317'589.91.
- f) Frais de chauffage, eau, électricité : les coûts sont supérieurs de CHF 2'051.10 par rapport au budget. L'augmentation des tarifs de l'électricité en est la cause principale.
- g) Entretien et rénovation des bâtiments : travaux sur les installations de chauffage pour un montant de CHF 3'110.40 et travaux d'entretien extérieur pour un montant de CHF 1'723.20.
- h) Conciergerie, salaire : les coûts sont supérieurs de CHF 723.60 par rapport au budget. Ceci est dû au nombre élevé des réservations.
- i) Chauffage, électricité : les coûts sont supérieurs de CHF 1'974.30 (augmentation des coûts de l'électricité).
- j) Autres postes : amortissements pour un total de CHF 68'000.- (CHF 33'000.- au budget).

- k) Investissements : aucune dépense n'a eu lieu en 2023. Les montants sont donc reportés au budget 2024.
- l) Boucllement 2023 : Excédent de produits de CHF 631.99. La fortune de la paroisse se monte, au 31.12.2023, à CHF 1'527'725.87.

Concernant les travaux liés à la location de la salle paroissiale, à savoir la mise à disposition, l'organisation des nettoyages et la restitution des locaux, la Présidente remercie Rachel Folly pour l'organisation de ce travail, qui est conséquent.

En résumé, les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 631.99, après amortissements pour Fr. 68'000.-. Concernant le compte des investissements, Gabriel Progin explique qu'aucun investissement n'a été effectué en 2023. Les montants déjà inscrits ont donc été reportés.

La Présidente passe la parole à la Commission financière pour la présentation de leur rapport de contrôle, rapport qui est lu par Sébastien Ratzé.

Rapport de la Commission financière, composée de Sébastien Ratzé, Président, Gabriel Minguely, Secrétaire et Christian Sieber, Membre :

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs,

En date du 19 avril 2024, la Commission financière de la Paroisse de Courtion s'est réunie pour procéder à la vérification des comptes 2023. Monsieur Gabriel Progin, caissier de la Paroisse, y a également participé afin de répondre à toutes les questions de la Commission.

Par pointages et sondages, nous avons pu constater la parfaite tenue des comptes. La comptabilité correspond fidèlement aux pièces comptables.

L'exercice 2023 boucle, après un amortissement de CHF 68'000.-, avec un léger bénéfice de CHF 631.99 et correspond aux comptes que nous avons vérifiés. Ce bénéfice a été porté en augmentation de la fortune qui, au 31 décembre 2023, s'élève à CHF 1'527'725.87.

En conclusion du travail de contrôle, la Commission financière de la Paroisse de Courtion recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2023 et d'en donner décharge au caissier ainsi qu'au Conseil de paroisse. La Commission financière de la paroisse de Courtion en profite pour adresser ses remerciements à Monsieur Gabriel Progin pour les explications apportées ainsi que pour l'excellence et la précision de son travail.

Courtion, le 24 avril 2024

La Commission financière de la Paroisse de Courtion

*Sébastien Ratzé, Président
Gabriel Minguely, Secrétaire
Christian Sieber, Membre*

La présidente remercie la Commission financière pour leurs travaux de vérification et soumet les comptes au vote de l'assemblée.

Les comptes de l'année 2023 sont acceptés à l'unanimité.

Point 4 : Budget de fonctionnement 2024 – présentation, rapport de la commission financière et approbation

Le caissier Gabriel Progin présente le budget 2024, donne quelques informations et répond aux questions des paroissiennes et paroissiens.

Durant la présentation du budget 2024, il est relevé les points suivants :

- Une porte automatique sera installée à l'entrée principale de l'église. Anne-Lise Esseiva signale qu'il serait bon de revoir aussi le réglage du battant de la porte intérieure, qui frotte au sol.
- Un traitement sera effectué pour tenter d'éliminer les grandes quantités de mouches. Ce traitement devra être effectué chaque année.
- La qualité du micro de l'ambon n'est pas satisfaisante et la situation sera améliorée, soit par un réglage approprié effectué par TV Olivier, soit par l'installation d'un nouveau micro plus performant. Monique Berret signale que le micro de l'autel présente une grande fragilité, ce qui n'est pas adéquat.

Le budget 2024 présente un bénéfice de Fr. 865.-, après des amortissements pour Fr. 25'000.-.

Concernant le budget des investissements, il est relevé qu'il s'agit simplement du report des chiffres présentés sur le budget 2023, puisqu'il n'est prévu aucun nouvel investissement.

La présidente remercie Gabriel Progin pour sa présentation. Elle passe la parole à la Commission financière pour la lecture de leur rapport de contrôle.

Rapport de la Commission financière (lu par Sébastien Ratzé) :

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs,

En date du 19 avril 2024, la Commission financière de la Paroisse de Courtion s'est réunie pour examiner le budget de fonctionnement 2024 ainsi que les investissements proposés. Monsieur Gabriel Progin, caissier de la Paroisse, y a également participé afin de répondre à toutes les questions de la Commission.

Le budget 2024 présente un léger bénéfice de CHF 865.-.

L'investissement relatif à la rénovation des croix de CHF 6'800.- prévu au budget 2023 n'a pas été activé et a donc été reporté au budget 2024. Quant à l'investissement de CHF 85'000.- concernant la pose de panneaux photovoltaïques et chauffage sur le bâtiment de l'école et salle paroissiale pour lequel la paroisse est copropriétaire avec la commune, il figure à nouveau dans le budget 2024 étant donné que la répartition des frais inhérents aux travaux déjà réalisés n'a pas encore été faite.

Au vu de l'analyse effectuée, la Commission financière approuve le budget 2024 tel que présenté. Elle recommande à l'assemblée de l'accepter dans son ensemble. Elle remercie tout le Conseil de paroisse ainsi que le caissier pour le soin apporté à son élaboration.

Courtion, le 24 avril 2024

La Commission financière de la Paroisse de Courtion

*Sébastien Ratzé, Président
Gabriel Minguely, Secrétaire
Christian Sieber, Membre*

La présidente remercie la Commission financière pour leur travaux de vérification et soumet le budget 2024 au vote de l'assemblée.

Le budget 2024 est accepté à l'unanimité.

Point 5 : Délégation de compétence pour des objets de peu d'importance

Frédérique Michel explique qu'il est parfois nécessaire de procéder à des dépenses dans l'urgence, par exemple pour une réparation ou autres problèmes. La délégation de compétence permettrait au Conseil de paroisse de procéder à ces travaux urgents sans devoir convoquer une assemblée de paroisse. Cette délégation est proposée avec un montant maximum de Fr. 20'000.-. Si une dépense plus importante devait être effectuée, une assemblée extraordinaire serait convoquée.

Aucune question n'est posée concernant ce point de l'ordre du jour et la Présidente soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

La délégation de compétence pour des objets de peu d'importance, d'un montant maximum de Fr. 20'000.-, est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Contrat de servitude pour le déplacement de la fontaine

La Présidente rappelle que la fontaine a été déplacée pour faciliter l'accès au cimetière en installant une rampe accessible aux poussettes et fauteuils roulants. Elle précise que le droit d'eau lié à la fontaine reste propriété de la paroisse.

Ce déplacement de la fontaine nécessite une mise à jour au niveau des inscriptions au Registre foncier, raison pour laquelle le sujet est obligatoirement soumis à l'assemblée. A noter que les frais de déplacement de la fontaine, y compris les frais de Registre foncier, de géomètre et de notaire, sont pris en charge par la commune.

Le plan de situation de géomètre, indiquant le nouvel emplacement de la fontaine, est présenté à l'assemblée.

Aucune question n'est posée concernant ce point de l'ordre du jour et la Présidente soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

L'assemblée accepte à l'unanimité le déplacement de la fontaine et le contrat de servitude qui y est lié.

Point 7 : Rapport du Relais pastoral et mot de M. le curé-modérateur

Anne-Lise Esseiva résume le travail du Relais pastoral. Elle cite notamment l'organisation des activités telles que les soupes de Carême, la messe Rorate, les messes du Saint-Esprit le 2^e vendredi du mois, les démarches bibliques, les visites aux homes et à la Colombière, les visites aux jeunes mamans, les messes des anniversaires de mariages, la messe à l'oratoire de Corsalettes le 15 août.

Elle explique aussi que le Relais pastoral manque de bénévoles, notamment pour s'occuper du bulletin, soit la rédaction des textes et la transmission électronique de ceux-ci. Il est difficile de respecter les délais pour la transmission des textes. Magali Nicolet Rapacchia lui signale qu'elle peut sans autre la contacter si elle a besoin d'aide. Frédérique Michel ajoute qu'elle a demandé une prolongation du délai de transmission des informations et la transmission des articles pourra être faite jusqu'à la semaine prochaine.

La présidente remercie le Relais pastoral pour tout son dévouement.

Le curé-moderateur Jacques Rime donne diverses informations aux paroissiennes et paroissiens présents :

- 1^{ère} Communion : elle aura lieu le 5 mai 2024, avec 22 enfants. Il se trouve qu'à Courtion, il y a beaucoup de 1^{er} Communiant, proportionnellement au nombre de paroissiens.
- Fête patronale de notre Unité : elle aura lieu le 26 mai à Courtion.
- 150 ans de la Paroisse réformée de Cordast : dans le cadre de la Fête de la musique qui aura lieu le 22 juin 2024, la Paroisse réformée de Cordast tiendra un stand à l'occasion de leur jubilé. Ils fêtent cette année leurs 150 ans. Elle organisera une petite sensibilisation et elle a demandé à notre Paroisse d'être présente aussi (Anne-Lise Esseiva signale qu'elle fait partie du groupe de travail pour l'organisation de cette activité et elle rassemblera, avec l'aide du sacristain et d'André Crausaz, divers documents et photos).
- Paroisse de Ponthaux : les communes de Grolley et Ponthaux vont fusionner au 1^{er} janvier 2025. Les deux cercles scolaires seront également rassemblés en une seule entité. Dans ce cadre, il est probable que la Paroisse de Ponthaux viendra aussi dans notre Unité pastorale. Une rencontre aura lieu dans le but de définir comment cela va-t-il se passer, s'il s'agira d'une fusion des paroisses de Grolley et de Ponthaux, ou d'un accueil de la paroisse de Ponthaux dans notre Unité pastorale. Cela reste encore à définir. Frédérique Michel signale qu'il s'agit d'une démarche qui devrait faire l'objet d'une modification de la convention actuelle qui lie les 3 paroisses, à savoir Belfaux, Grolley et Courtion, et requiert le vote des assemblées paroissiales, mais qu'à ce jour, les trois paroisses ne sont pas favorables à une fusion des entités.
- Décanat : Il y aura davantage de synergie au niveau du décanat (les 5 unités pastorales que sont Courtepin, Marly, Matran, Ecuwillens et la nôtre), notamment pour l'animation des jeunes, la préparation au baptême des enfants en âge de scolarité et pour l'organisation des messes.
- Fête-Dieu : elle sera célébrée à Grolley en cas de beau temps et à Belfaux en cas de mauvais temps.
- Réorganisation de la pastorale – horizon 2030 : l'idée lancée par notre Evêque serait d'aller vers des regroupements des célébrations et des paroisses.

Point 8 : divers

Centre scolaire et paroissial : les travaux de remise en état suite aux déprédations seront réalisés durant l'été prochain. La police n'a toujours pas pu découvrir qui sont les auteurs de ces déprédations.

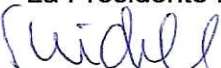
Croix de chemins : des devis ont été demandés pour remplacer 2 croix de chemins à Cormérod, qui sont en très mauvais état. Ces travaux seront réalisés ce printemps.

Mme Berret remercie le Conseil pour la présentation des comptes et du budget à l'écran et constate que c'était très lisible. Par contre, elle souhaiterait qu'un micro soit installé car on entend très peu la Présidente lorsqu'elle s'exprime.

Remerciements

La présidente remercie Monsieur le curé-moderateur, le sacristain, la responsable de la salle paroissiale, ainsi que toutes les personnes actives et bénévoles, visibles et invisibles qui offrent de leur temps pour la paroisse. Elle invite les paroissiennes et paroissiens présents au verre de l'amitié et clôt l'assemblée à 21h05.

Pour l'assemblée paroissiale :

La Présidente :  Frédérique Michel		Le Secrétaire :  Romain Zahno
--	--	--

Courtion, le 19 mai 2024